



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Décembre 2013 – N° 24

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

Mot de la Mairie

LE BORD DU LAC



Dans le *mot de la Mairie* du mois de mars, je vous ai décrit l'évolution démographique de la commune et l'aménagement du centre du village de Bellevue.

Entre le mois de mars et aujourd'hui, vous aurez eu l'occasion d'apprécier la concrétisation des projets d'aménagement du centre du village, surtout si vous avez répondu présent aux invitations de la Mairie pour l'inauguration du bâtiment parascolaire le samedi 14 septembre, et de la crèche intercommunale le samedi 5 octobre.

Un autre espace de la commune qui a, et qui va, faire l'objet de changements et d'améliorations est le bord du lac. Nous avons la chance de vivre dans une commune qui touche le lac. Non pas sur une grande distance, 1400 mètres environ, mais suffisamment pour nous permettre de mettre en valeur les terrains qui appartiennent à la commune. Quels sont-ils ? :

PORT SALADIN. Cette parcelle de 922 m², propriété de la commune, est bien connue des amoureux du lac, grâce au débarcadère de la CGN ainsi qu'aux places à terre réservées aux propriétaires de dériveurs, planches à voile, «paddles» et kayaks. Sachez qu'au mois de mars nous avons réalisé des aménagements afin d'améliorer l'aspect et la sécurité de la partie bordant le lac. Un projet plus ambitieux, avec terrasse, sanitaires et clubhouse a été plébiscité par le Conseil municipal, mais ne sera pas réalisé avant 2015 compte tenu des priorités définies par nos élus.

PORT GITANA. Cette parcelle achetée par la commune à l'Etat de Genève en décembre 2008 a vu la création de la plage de Bellevue inaugurée le 11 mai 2009. Actuellement, des travaux sont en cours pour un projet important qui permettra aux membres de la société de sauvetage de Bellevue-Genthod de disposer de locaux à la hauteur de leur mission et de leur mérite. Ce local devrait être terminé fin mai 2014 (voir rubrique technique). Dès le mois de février 2014, il est prévu de démarrer les travaux d'aménagement de l'esplanade, tel qu'approuvé en séance du Conseil municipal le 12 novembre 2013. Je pense que cet espace fera le bonheur de tous les utilisateurs de la plage de Bellevue. Il leur permettra de se changer dans des vestiaires, de prendre une douche, d'utiliser des toilettes dignes de ce lieu, de se rendre à la buvette afin de se restaurer et profiter de la superbe terrasse avec vue imprenable sur le lac et le Mont-Blanc. Des aménagements extérieurs remplaceront les fameux « pavés rouges » qui feront place à une zone engazonnée qui sera une extension de la plage actuelle.

LE VENGERON. Cette zone située sur les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy appartient à l'Etat de Genève. Un projet de port a été abandonné suite aux « réservations » pour la future traversée du lac. La capitainerie cantonale réalisera cependant sur la partie belleviste deux grands accès au lac avec des marches et délimitera une zone de baignade.

En tant que responsable du dicastère « Ports et Plage » je suis particulièrement heureux de constater que nos concitoyennes et concitoyens auront des infrastructures récentes leur permettant de profiter des quelques accès au lac. J'aimerais remercier nos élus du Conseil municipal qui, en votant les crédits pour ces projets, permettent leur réalisation pour le bien des habitants de Bellevue.

Bonne fêtes de fin d'année et vivement l'été...

Marcel BEAUVERD
Conseiller administratif





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2013

Le Conseil municipal

- Décide, après présentation, de renvoyer le projet de budget 2014 en commission des Finances pour examen,
- Décide à l'unanimité la création de servitudes de superficie, de servitudes de canalisations souterraines, sises route de Lausanne sur la parcelle n° 1769 (Port Saladin) de la commune de Bellevue au profit des Services Industriels du canton de Genève (SIG),
- Décide à la majorité d'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 229'000.- (TTC) destiné au financement de l'aménagement du chemin de la Radio, parcelle n° 3555 du DP communal,
- A élu le Président et le Vice-Président des locaux de vote pour l'année 2014, ainsi que leurs remplaçants :

| | |
|----------------|-----------------------------------|
| Président | M. Marc-André BASCHY (PLR) |
| Suppléante | Mme Aurélie LUYET (PLR) |
| Vice-Président | M. Pablo LAZARO (PDC) |
| Suppléant | M. Gérald RÜEGSEGGER (BDA) |

- A élu le Président et le Vice-Président du comité de pilotage du développement durable pour l'année 2013-2014 qui sont respectivement M. Dominique ANKLIN (BDA) et M. Jean-Daniel VIRET (PLR),
- Décide à l'unanimité d'approuver la résolution du Comité de pilotage du développement durable : « Pour une mise à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal, une fois par année, d'un point « projet(s) à évaluer à l'aide de Boussole 21 par le groupe du DD »,
- Décide à la majorité d'approuver la résolution de M. Jean-Daniel Viret (PLR) : « Pour des règlements définissant précisément l'activité de Conseiller municipal délégué aux groupements intercommunaux »,
- Accepte de nommer le chemin pédestre, allant de la crèche à la route de Lausanne, le chemin des Aiglons.
- A traité un dossier de naturalisation.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2013

Le conseil municipal

- Décide à la majorité de fixer le montant de la taxe professionnelle communale 2014,
- Décide à l'unanimité d'approuver le budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,

- Décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'200'000.- (TTC) destiné à la réalisation de pavillons buvette, douches, cabinets, abri-vélos et les aménagements extérieurs de l'esplanade du Port Gitana sur la parcelle n° 3386 de la commune de Bellevue, sise rte de Lausanne,
- Décide à l'unanimité de subventionner l'investissement de CHF 150'000.- (TTC) destiné à une participation à l'étude d'implantation d'immeubles d'habitation sur la parcelle dites « des Tuilots » par la Fondation pour le logement,
- Accepte à l'unanimité la correction et l'échange de parcelles dans le secteur dit de la Tuilière entre la Fondation pour le logement et la commune de Bellevue,
- Décide à la majorité d'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de CHF 65'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'une portion de 157m² de la parcelle n° 3742, propriété de la copropriété « La Printanière », sise chemin de la Menuiserie,
- Décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de CHF 25'000.- (TTC) destiné au dédommagement des propriétaires des parcelles n°s 3691, 3740 et 3741 pour la radiation de la servitude d'usage de six places de stationnement (RS 56308) sur la parcelle n° 3677, propriété de la commune de Bellevue, et aux frais notariaux y afférant,
- Décide de renvoyer en commission la résolution « Pour une véritable politique culturelle sur la commune de Bellevue »,
- A traité un dossier de naturalisation.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dates des séances du Conseil municipal ont été déterminées pour le 1^{er} semestre 2014. Il s'agit des mardis :

- 4 février**
- 11 mars**
- 15 avril**
- 13 mai**
- 17 juin**

Pour rappel, les séances commencent à 20h30 et sont publiques (sauf parties traitées à huis-clos).



**LA COMMUNE DE BELLEVUE RECHERCHE UN(E)
APPRENTI(E) EMPLOYÉ(E) DE COMMERCE**

La vie communale, son administration et le contact avec les habitants vous intéressent ?

Vous souhaitez débiter dans la vie active et obtenir un CFC d'employé(e) de commerce – Profil E ou M – en devenant apprenti(e) au sein d'une administration publique dynamique et polyvalente? C'est ce que nous vous proposons.

Nos conditions d'engagement :

- avoir terminé sa scolarité obligatoire
- être de préférence domicilié(e) à Bellevue ou dans les communes avoisinantes

Début de l'apprentissage: **1er septembre 2014**

Votre profil: vous aimez apprendre, êtes assidu(e), ponctuel(e), avez de l'aisance dans les contacts, maîtrisez parfaitement le français et êtes à l'aise avec les outils informatiques.

Nous offrons: un suivi permanent, des tâches variées et un environnement agréable.

Vous êtes priés de nous faire parvenir votre dossier complet (votre curriculum vitae, une lettre de motivation, vos bulletins scolaires des trois dernières années) jusqu'au 28 février 2014 à l'adresse suivante :

Mairie de Bellevue
Mme Enrica D'Alfonso
Route de Lausanne 329
Case postale 44
1293 Bellevue

† HOMMAGE À M. PAUL-MARC VULLIETY

La commune de Bellevue adresse toutes ses condoléances à la famille et aux proches de M. Paul-Marc Vulliety, qui fut Conseiller municipal à Bellevue de 1955 à 1959.



**NAISSANCE :
BIENVENUE À LA PETITE SOLÈME !**

La mairie de Bellevue souhaite beaucoup de bonheur à Mme Sonia Gatti, Conseillère municipale, et à sa famille à l'occasion de la venue au monde de leur petite fille, Solème Georgia, le mardi 1^{er} octobre dernier.

**CONCOURS INAUGURATION DU BÂTIMENT PARASCOLAIRE
DES AIGLONS**

Le 14 septembre dernier a eu lieu l'inauguration du bâtiment parascolaire sous un soleil radieux.

Lors de cette manifestation, les enfants avaient la possibilité de participer à un concours dont le but était de retrouver des petites peluches bien cachées dans chacune des pièces du bâtiment et de signaler sur un plan où elles se trouvaient. 69 enfants ont participé et rendu leur copie. Ils ont reçu en échange un petit cadeau souvenir.

Sur la totalité des réponses correctes (12), dix ont été tirées au sort et les heureux gagnants sont :

Nathan Richard - Youssra Zayan - Yasmin Zayan
Loïc Metayer - Angela O'Rourke - Baptiste Delaloye
Mila Van den Bentchen - Mathis Van den Benchen
Marc Marcu - Louis Todeschini

Nous félicitons ces 10 enfants qui ont été informés par téléphone et les invitons à venir retirer un prix à la réception de la mairie, si ce n'est déjà fait.

CARTES JOURNALIERES CFF

Dès le 1er février 2014, et au vu de son succès, la commune a décidé d'augmenter son offre de cartes journalières CFF en passant de 2 à 4 cartes proposées par jour.

Ces cartes seront mises quotidiennement à disposition des Belvestes et des personnes travaillant sur le territoire de Bellevue au prix de CHF 35.- la carte.

Nous vous rappelons que les cartes journalières peuvent être réservées via le site internet de la commune (www.mairie-bellevue.ch), par téléphone (022 959 88 20) ou directement à la réception. Une fois la réservation effectuée, il vous faudra venir retirer votre carte en réception dans les 5 jours d'ouverture de la mairie suivant la réservation. Passé ce délai, les cartes journalières non retirées seront remises en vente.

De même pour les cartes non vendues deux jours (d'ouverture de réception) avant leur date de validité, elles seront mises à la disposition des habitants des autres communes du canton de Genève aux mêmes conditions.

Notre réception se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FÊTES

A l'occasion des fêtes de fin d'année, nous vous informons que la Mairie fermera ses portes du lundi 23 décembre 2013 à 16h30 au mercredi 1er janvier compris. Nous vous accueillerons à nouveau dès le jeudi 2 janvier 2014 selon les horaires d'ouverture habituels.



UN BILAN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

En 2012, la Mairie avait offert la possibilité, à chaque propriétaire immobilier de la commune, de se mettre en relation avec la société Ecobuilding afin de lui faire calculer l'indice de dépense de chaleur de son logement, d'établir un audit énergétique de celui-ci et de participer à des ateliers animés par des experts pour toute rénovation thermique envisagée.

Parallèlement, entre les mois de décembre 2012 et d'avril 2013, le service technique communal, à l'aide de divers spécialistes Ecobuilding, a procédé à un check-up élargi de ses 10 bâtiments communaux : les 3 écoles, la mairie, la salle des sociétés, les logements du chemin de la Menuiserie 41, la salle Colovracum, le local des pompiers, la voirie au chemin du Planet et le restaurant le Kutchi. Suite à la visite des lieux, l'expert a recueilli le résumé des consommations énergétiques (eau, chauffage, électricité) des trois dernières années et les plans des bâtisses en question. Il a ensuite fourni un rapport contenant des recommandations qualitatives concernant les travaux de rénovation thermique à envisager, des propositions de variantes, une évaluation des coûts des travaux et finalement une estimation des économies d'énergie engendrées par la réalisation des travaux.

L'indice de dépense de chaleur (IDC MJ/m² par an) représente la quantité annuelle d'énergie nécessaire au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire d'un bâtiment rapportée à la surface chauffée (SRE). Le calcul des IDC des bâtiments communaux est une obligation légale depuis 2011 (2014 pour tous les bâtiments). La loi stipule que si cet indice est inférieur à 600 MJ/m², les normes en vigueur sont atteintes et le bâtiment n'est pas prioritaire dans l'entreprise de travaux de rénovation thermique. Si l'indice est compris entre 600 et 800 MJ/m², un décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) doit être fait. Si celui-ci se situe entre 800 et 900 MJ/m², un audit énergétique est obligatoire et s'il excède les 900 MJ/m², des travaux se doivent d'être entrepris.

Pour rappel, une rénovation thermique permet d'économiser 30% à 70% de la consommation de chauffage par an.

Les conclusions des rapports pour les bâtiments communaux sont les suivantes : les 3 écoles, la mairie et le Kutchi obtiennent des résultats satisfaisants, leurs IDC sont situés sous les 600 MJ/m². Les résultats obtenus par la salle des sociétés, les logements du chemin de la Menuiserie 41, la salle Colovracum et la voirie nécessitent un décompte individuel de frais de chauffage. Finalement, le local des pompiers est le seul bâtiment dont l'IDC est critique et des travaux sont à entreprendre particulièrement en ce qui concerne le chauffage de l'espace et son isolation. Les décisions quant aux moyens de mise en œuvre sont actuellement étudiées par la commission des bâtiments, travaux publics et environnement.

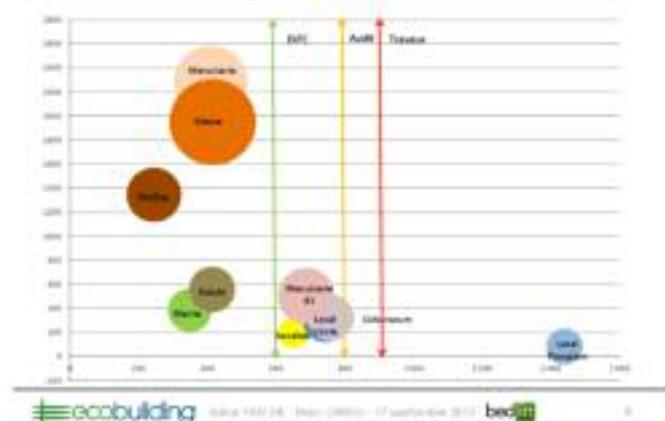
HANGAR DU SAUVETAGE



Depuis la mi-septembre 2013, la rénovation du hangar du Sauvage de Bellevue-Genthod de la SISL (Société Internationale de Sauvage du Lac), sise à proximité du restaurant Gitana, a débuté. Ces travaux sont à la charge des communes de Genthod et Bellevue, cependant, les communes voisines : Collex-Bossy et Pregny-Chambésy ont également versé un montant extraordinaire de CHF 50'000.- et de CHF 100'000.-. Le coût des travaux est estimé à CHF 1'850'000.-.



CONCLUSIONS





La dalle en béton à proximité de la route cantonale se désagrègeait et ne pouvait plus tenir son rôle porteur. Les infiltrations d'eau et l'insalubrité du local ont favorisé la décision des autorités pour rénover ce bâtiment.

Le hangar sera mis hors d'eau (désigne un bâtiment dont les ouvrages de couverture et d'étanchéité sont achevés) pour la fin de l'année 2013 et les travaux se termineront fin mai 2014.

Pour rappel, le Sauvetage de Bellevue-Genthod propose un service de secours gratuit aux personnes en difficulté sur le lac. Les 44 bénévoles de la société portent assistance aux navigateurs et aux baigneurs avec deux bateaux d'intervention.

Le site : <http://www.sisl.ch/bellevue>
 Reportage Temps Présent - Sauvetage en eau douce : <http://www.rts.ch/video/emissions/temps-present/5264564-sauvetage-en-eau-douce.html>



LE CHÊNE

Dans la nuit du samedi 5 octobre, des vandales ont abattu un chêne à l'intersection du chemin du Poisat et de la route de Valavran. Le bois a été laissé sur place. Le diamètre du tronc était de 25 cm et cet arbre se trouvait là depuis 5 ans. La Mairie a déposé une plainte contre X. Cet hiver, un nouvel arbre sera planté au même endroit.



POURQUOI RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE :

Un consommateur suisse utilise en moyenne 150 litres d'eau par jour soit 55m³ par an. Seul 3% de l'eau potable sert à l'alimentation humaine. Le reste est utilisé pour les sanitaires (douche, bain, WC), les lave-linge/vaisselle, le lavage de voiture et l'arrosage.

Pourquoi gaspiller de l'eau potable ?

En investissant sur des installations pour la récupération des eaux de pluie, vous avez les avantages suivants :

- Limiter la consommation d'eau potable,
- Réduire vos factures,
- Épargner les réserves d'eau potable,
- Diminuer le ruissellement, retarder l'engorgement des collecteurs,
- Réduire les traitements coûteux utilisés pour produire une eau potable,
- Constituer une source pour arroser le jardin, pour laver les voitures et les sols, pour alimenter les piscines naturelles, les bassins, les chasses d'eau des toilettes, les lave-linges et le chauffage central.

En moyenne, vous pouvez récupérer 600 litres d'eau de pluie par m² de toiture.

Pendant les mois où il pleut moins vous pouvez tout de même récupérer 30 litres par m². L'eau est collectée vers une cuve de stockage qui peut être de divers matériaux. Les cuves peuvent être situées à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment, dans un local sombre et à l'abri de la chaleur. Ce dernier cas présentant l'avantage d'éviter un développement bactérien tout comme les citernes enterrées. En hiver, seules les cuves mises à l'extérieur devront être vidées. Les réservoirs enterrés ou mis en cave peuvent être utilisés toute l'année.

Dans les modèles mis à l'extérieur, il ne faut jamais faire passer la descente de gouttière directement dans la cuve, mais toujours utiliser un collecteur de gouttière et installer un trop-plein. Les cuves doivent impérativement être équipées d'un trop-plein.

Ces équipements de récupération de l'eau doivent être conçus et réalisés conformément aux règles de l'art, de manière à ne pas présenter de risques de contamination vis-à-vis des réseaux de distribution d'eau potable.



ATTENTION AU BUDDLEIA DU PÈRE DAVID OU "ARBRE A PAPILLONS"

Cette espèce figure sur la liste noire des organismes exotiques envahissants interdits.

Découvert en Chine vers 1869 par le missionnaire lazariste Armand David, les premières graines parvinrent sur le continent européen en 1893. L'espèce colonisa ensuite les zones bombardées après la seconde guerre mondiale. Il est utilisé principalement comme arbuste d'ornement et la vente de plants dans le milieu horticole favorise encore davantage sa dissémination. Également appelé « Arbre à papillon », c'est grâce au parfum qu'il dégage que le buddleia les attire. Ainsi contrairement à ce que son nom suggère, il ne favorise pas la survie des papillons. Cet arbuste peut atteindre 5 m. de hauteur et sa durée de vie est de trente ans. L'élagage du Buddleia favorise sa reprise la saison suivante et il peut ainsi atteindre 2 m. en un an. Le Buddleia se plaît dans les zones alluviales, zones déboisées, gravières, carrières, parois rocheuses, voies ferrées, friches, talus, berges de rivières. Cet arbuste peut produire jusqu'à 3 millions de graines. Elles

seront disséminées par le vent et peuvent se conserver dans le sol pendant plusieurs années. Les techniques de lutte suivantes sont recommandées :

- Dessouchage.
- Tronçonnage (affaiblissement des souches).
- Arrachage à la main des jeunes plants.
- Coupe systématique des inflorescences juste après la floraison pour empêcher la formation des graines et donc sa progression (lutte minimale).

L'élimination des plantes doit impérativement se faire par incinération et non par compostage.

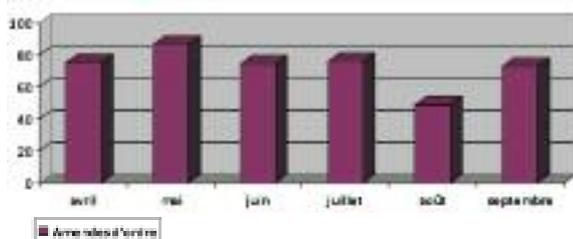
Il est souvent nécessaire d'implanter des espèces indigènes très rapidement afin de ne pas laisser le Buddleia se réimplanter, mais également de détruire les rémanents qui peuvent redonner rapidement des individus par semis et bouturage naturel lorsqu'il est en contact avec le sol. Si on tient absolument à conserver son buddleia, il faut couper les grappes de fleurs fanées, avant qu'elles ne produisent des graines, puis les mettre dans un sac-poubelle pour l'incinération.



STATISTIQUES SEMESTRIELLES DES CONTRÔLEURS DU STATIONNEMENT

Depuis le mois d'avril dernier, Bellevue, associée à d'autres communes de la rive droite, a mis en place un corps des contrôleurs du stationnement. Celui-ci est basé au Grand-Saconnex et vient à intervalles réguliers sur notre territoire afin d'inspecter la situation des parkings et des zones de parage en général. Cette entreprise a fait suite à différents et très nombreux constats d'automobiles stationnées en dehors des cases, pour des durées excessives ou encore sans ticket de stationnement dans le parking à horodateur. De plus, des zones bleues ont été créées le long de la route de Lausanne pour permettre d'assurer des places de parc libres à tout moment pour les restaurants et commerces locaux.

Voici le tableau statistique des amendes d'ordres établies par les contrôleurs de stationnement entre les mois d'avril et de septembre 2013 :



LES CARAVANES ET REMORQUES NE PEUVENT PAS ÊTRE STATIONNÉES INDÉFINIMENT SUR LES PLACES DE PARKING DE LA COMMUNE.

Suite à des plaintes reçues en Mairie concernant la durée excessive de stationnement de certains grands véhicules, particulièrement sur les places de parking du chemin de la Roselière, nous nous permettons de vous rappeler qu'il existe un règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR) dont l'article 9 stipule que :

1. Le parage des caravanes, autres véhicules de camping et remorques sur les places de parc et voies publiques des communes de Genève, Avully, Bellevue, Bernex, Carouge, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Pregny-Chambésy, Thônex, Satigny et Vernier, n'est autorisé que pour **une durée ne dépassant pas 24 heures**, dimanches et jours fériés non compris.
2. Demeure réservée toute durée inférieure de parage prescrite en application de la législation fédérale sur la circulation routière et dûment signalée.

Ainsi, les abus ont été et seront désormais, systématiquement signalés à la Police et aux contrôleurs du stationnement.

PLACES DE PARKING EN SOUTERRAIN À LA LOCATION

Si le parking souterrain Gitana est utilisable pour un tarif horaire raisonnable (1.- en journée et -.50 la nuit), il l'est aussi à la location mensuelle. Il reste des places libres pour lesquelles plusieurs formules existent (à 100.-, 150.- ou 180.-). Vous trouverez de plus amples renseignements à la réception de la Mairie ou sur le site internet.

www.mairie-bellevue.ch > Administration > Prestations communales > Parkings et stationnement



PARKING

Parking 18 places devant la mairie

Dès le mois de décembre, la durée du stationnement sera réglementée en zone bleue. L'horodateur sera supprimé.

Route de Lausanne

La durée du stationnement est limitée à 4 heures au maximum, les jours ouvrables de 8h à 19h sur les places situées sur le tronçon compris entre les n° 308 et 314.

Dans les zones bleues

N'oubliez pas de placer le disque de stationnement sur le pare-brise, bien en vue. Le disque bleu permet de rester parké 60 minutes pendant les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 19h. En arrivant entre 11h30 et 13h30, le stationnement est autorisé jusqu'à 14h30. En arrivant entre 18h et 8h, le stationnement est autorisé jusqu'à 9h.

Entre 19h et 8h, il n'est pas nécessaire d'apposer le disque de stationnement, pour autant que le véhicule reparte avant 08h.



FAS'E – PERMANENCE JEUNES ADULTES



L'équipe des Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) de la Rive Droite travaillant sous l'égide de la FAS'e (Fondation pour l'Animation Socio-culturelle) œuvre sur les communes de Bellevue et Genthod entre autre. Son travail consiste à soutenir la jeunesse de 12 à 25 dans les problématiques qu'elle rencontre, quelles qu'elles soient, et fait quand cela est nécessaire, le pont entre les jeunes et les institutions.

Depuis près d'un an et pour répondre aux besoins plus spécifiques des jeunes entre 15 et 25 ans, les TSHM ont mis en place une permanence jeunes adultes. Tous les premiers jeudis du mois, de 17h30 à 19h30, dans le local situé sous le centre sportif de la Vigne-Blanche, différents thèmes sont traités :

- Soutien administratif
- Soutien de projet
- Emploi
- Formation
- Aide à la rédaction
- Ecoute...

Bien sûr, toutes autres questions peuvent être abordées avec les TSHM qui se rendent disponibles également sur rendez-vous.

Pour ce faire, il suffit de contacter : **Fatma Foudhaily**, TSHM référente sur les communes de **Bellevue et Genthod** au tél. **079 201 19 68** par appel, SMS, iMessage ou WhatsApp, sur l'adresse mail fatma.foudhaily@fase.ch ou encore via Facebook sur le profil « Tshm Rive Droite ».

Pour en savoir plus sur les actions menées par les Travailleurs Sociaux Hors Murs de la FAS'e rendez-vous sur le lien ci-dessous. Bonne lecture à tous et à très bientôt !

http://www.faseweb.ch/ftp/2009/cahier_charges/CahierCharges-TSHM-sept07.pdf

L'AGIS



L'AGIS est une association créée en 1987 qui a pour mission la reconnaissance et la valorisation de la personne handicapée, son droit aux loisirs et à des relations d'amitiés.

Sa vocation principale est la mise en contact entre des personnes bénévoles et des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental, physique et/ou sensoriel pour partager des loisirs et les accompagner. Par exemple: une sortie au parc avec un enfant, une séance de cinéma avec un adolescent ou un accompagnement à la piscine pour un adulte, etc...



Si vous avez plus de 18 ans et quelques heures à offrir par mois, si vous êtes sensibilisés par le domaine du handicap et motivés par le partage de relation, contactez-nous :

AGIS Association Genevoise d'Intégration Sociale
 Tél. 022 / 308 .98.10
 Mail : info@agis-ge.ch
 Web : www.agis-ge.ch

FETE DE NOËL A L'ECOLE DE BELLEVUE

Les élèves de la division élémentaire vous invitent à les rejoindre pour fêter Noël

le jeudi 19 décembre 2013, à 19h00, dans la salle communale.

La soirée débutera par les chants des enfants puis le Père Noël devrait nous rendre une petite visite.

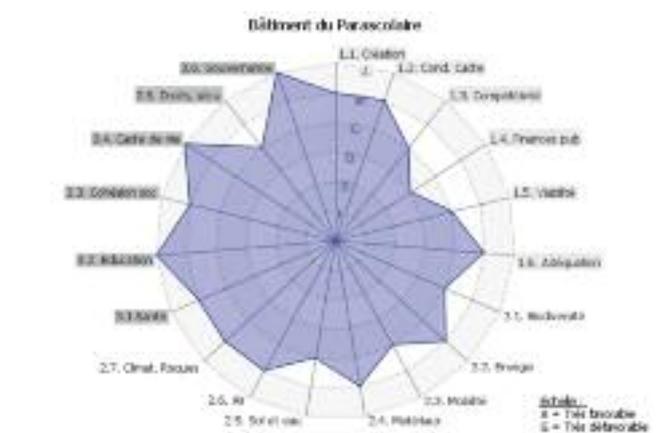
Nous terminerons cette soirée autour d'un goûter de Noël et d'un bon vin chaud.

Afin de faciliter l'accès, un parking provisoire sera mis à votre disposition sur le terrain de basket de l'école.





ÉVALUATION BOUSSOLE 21 DU BÂTIMENT « LES AIGLONS »



La Commune de Bellevue a utilisé l'outil Boussole 21 (www.boussole21.ch) pour procéder à l'évaluation du bâtiment pour les activités parascolaires (bâtiment des Aiglons) selon les critères du développement durable.

Qu'est-ce que Boussole 21 ?

Développé et maintenu par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud, Boussole21 a été élaboré sur la base de la Boussole bernoise du développement durable (DD), développée par l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie du Canton de Berne. Il s'agit d'un outil d'évaluation « open source », intégrant des questionnaires respectueux des trois pôles du DD (écologie, économie et société) et qui, pour chacun des critères que vous pouvez découvrir sur la « toile d'araignée » ci-contre, implique une notation entre A (très favorable) et G (très défavorable) après analyse de la situation précise.

La commune de Bellevue a procédé à l'évaluation du projet "bâtiment pour les activités parascolaires" comme suit:

Suite à une première étude du projet et des renseignements pris auprès des divers acteurs tels que les ingénieurs, architectes, paysagistes, politiques, financiers,... y ayant participé, une première réponse a été apportée aux divers points à traiter. Puis, le Groupe du développement durable communal, composé de membres de toutes les commissions politiques, représentant tous les partis politiques présents à Bellevue, s'est séparé en 3 sous-groupes selon les pôles du DD. Ils ont complété les diverses réponses pour ensuite procéder à la notation de la partie de l'évaluation qui leur était dévolue. Suite à ces réunions, en date du 19 juin 2013, une mise en commun des réponses a été faite lors de la réunion du Comité de pilotage du développement durable.

Quelles sont les conclusions de cette évaluation ?

Le bâtiment « les Aiglons » pour les activités parascolaires est avant tout un projet à vocation sociale. Celui-ci répond parfaitement aux exigences liées à cet aspect en offrant aux enfants bellevistes un lieu où sont concentrées des activités

de formation, sport (santé), culture (bibliothèque), restauration scolaire labellisée « fourchette verte », ceci en respect de l'initiative IN 141 « Accueil en continu des élèves » améliorant la qualité de vie des parents qui travaillent et, par voie de conséquence, de l'économie locale. De plus, le bâtiment en question a été construit selon les exigences du label « Minergie-ECO », lequel assure un respect de l'environnement et une pollution moindre (lumineuse, sonore, énergétique,...) de l'édifice. Ainsi, l'évaluation des Aiglons se voit attribuer une excellente moyenne. Il s'agit d'un projet en phase avec la politique de développement durable mise en place depuis quelques années par la Commune. Une réévaluation de ce projet sera reconduite après au moins une année de fonctionnement du bâtiment.

Notons que cette expérience a été constructive et appréciée par tous les participants de l'étude. Ainsi, sur décision du Conseil municipal, il a été décidé que d'autres projets seraient évalués à l'avenir grâce à « Boussole 21 ».

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le rapport d'évaluation que vous pouvez télécharger sur le site internet communal :



http://www.mairie-bellevue.ch/dl.php/fr/0e9f1-wdsxj/Rapport_Boussole_Parascolaire_2013.pdf

CHEZ MON FERMIER

Une nouvelle plateforme de diffusion au service de l'agriculture locale

Le Grand Genève s'enrichit d'un nouvel outil à destination des habitants de l'agglomération franco-valdo-genevoise.



"Chez mon fermier" est une carte interactive, disponible sur www.grand-geneve.org/chezmonfermier, qui vous permet de découvrir plus de 500 exploitations agricoles françaises et suisses s'inscrivant dans une démarche de proximité (vente directe, restauration, hébergements à la ferme, activités à la ferme,...) et proposant des produits agricoles diversifiés.

Office de l'urbanisme
Rue David Dufour, 5 - CP 224
1211 Genève 8
Tel : 022 546 73 43
www.grand-geneve.org



ACTIONS DES COMMUNES GENEVOISES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Au mois de novembre 2012, la Commune de Bellevue a fait parvenir au Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement de l'Etat de Genève (DIME), un recensement précis de toutes les actions qu'elle a entreprises en faveur des divers aspects de l'environnement que sont l'air, le bruit, les déchets, l'eau... et bien d'autres. Les 45 communes genevoises ont fait de même.

Courant 2013, l'Association pour la sensibilisation au développement durable (ASDD), en collaboration avec le laboratoire d'écologie et de biologie aquatique de l'Université de Genève, a produit un très important travail d'inventaire et publié une brochure financée par le DIME mettant en évidence les actions menées dans les communes en faveur de l'environnement, diverses et variées.

Au-delà d'un état des lieux des actions, l'objectif d'une telle étude est de permettre à chaque commune de rechercher des exemples d'entreprises développées par d'autres et susceptibles d'être reconduites sur son territoire.

Parallèlement, compte tenu des développements incessants de nouveaux projets, un site internet reprenant l'ensemble des éléments de la publication a été mis en ligne pour assurer la continuité de cette action. Avec la collaboration de l'Association des communes genevoises (ACG), il est régulièrement mis à jour. Nous vous invitons à aller consulter cette plateforme à l'adresse suivante :

<http://www.genevedurable.ch/PEC/>

En parallèle, n'hésitez pas à proposer à la Mairie de nouvelles actions en faveur de l'environnement qui vous paraîtraient pertinentes et qui seraient réalisables sur le territoire belleviste. Nous vous promettons d'étudier toutes vos suggestions.

CONCOURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LES INSCRIPTIONS POUR L'ÉDITION 2014 SONT OUVERTES

Le canton de Genève a donné le coup d'envoi de la treizième édition du Concours du développement durable. L'appel à candidatures se termine le 31 janvier 2014. Le palmarès sera dévoilé en juin prochain.

Le concours promeut des initiatives exemplaires en matière de développement durable. Les projets et réalisations soumis au jury doivent contribuer à favoriser la convergence et l'équilibre durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique, pour Genève et sa région.

Le concours comporte trois catégories:

- **La Bourse** contribue à la concrétisation d'un projet issu des milieux privés ou associatifs. Elle est dotée d'un montant maximum de CHF 30'000.-.
- **Le Prix** récompense une réalisation mise en œuvre par des acteurs des milieux privés ou associatifs. Il est doté d'un montant maximum de CHF 10'000.-.

- **La Distinction** (sans dotation financière) met à l'honneur une réalisation issue du domaine public ou parapublic.

Le concours est ouvert à toute entreprise, personne, entité ou groupement issu des secteurs privé, associatif, public et parapublic, domicilié ou exerçant une activité à Genève ou dans la région transfrontalière du canton (district de Nyon, Ain, Haute-Savoie).

La date limite pour la réception du formulaire d'inscription, accompagné du dossier complet, est fixée au vendredi 31 janvier 2014.

Les formulaires et conditions d'inscription, ainsi que de nombreuses informations sur les éditions précédentes, se trouvent à l'adresse : www.ge.ch/concours-dd.

LES SITES BELLEVISTES CLASSÉS « NATURE EN VILLE »



Afin d'encourager davantage la prise en compte de la nature en ville, l'Etat de Genève conduit un programme cantonal, conçu avec le concours de la commission consultative sur la diversité biologique (sous-commission des sites et des biotopes). En visant la promotion de la biodiversité dans l'espace urbain, il répond notamment aux objectifs de la loi cantonale sur la biodiversité entrée en vigueur en 2012.

Le Programme Nature en ville propose de privilégier un urbanisme mieux intégré en développant la ville en accord avec les caractéristiques de son territoire. Il vise également à améliorer concrètement le cadre de vie des habitants en leur offrant une nature de proximité. Enfin, cette démarche pionnière a pour ambition d'améliorer les connaissances dans ce domaine encore peu exploré et d'en encourager la promotion.

La Commune de Bellevue assure la gestion de trois sites répondant aux critères de la Nature en ville pour lesquels elle a obtenu l'autorisation d'utiliser le logo correspondant. Celui-ci permet de mettre en évidence le fait que la Commune se préoccupe de valoriser la biodiversité et d'améliorer la qualité de vie en milieu bâti par des actions exemplaires.

Voici les sites bellevistés qui ont été récompensés :

- **le verger antique**, au chemin de la Mojonne, qui est constitué d'anciennes essences d'arbres fruitiers et d'arbres indigènes et dont la pelouse est tondue régulièrement par des moutons.
- **le parc Simon-Eggy**, au chemin des Marettes, qui est traversé par le Nant-des-Limites lequel a été renaturé selon des critères biologiques.
- **le parc des Aiglons**, entre le bâtiment parascolaire et la crèche, dont la végétation basse indigène et la prairie alentour favorisent la biodiversité et qui abrite une cabane pour les jeunes et des jeux pour les enfants.

La Mairie souhaite que ces lieux participent à rendre la vie de la Commune plus agréable, vous encourage à vous y balader et se tient à votre disposition pour toute question que vous voudriez poser à leur sujet.



PASSEPORT / CARTE D'IDENTITÉ

Le service des passeports et de la nationalité, sis route de Chancy 88, 1213 Onex, fermera ses portes du mardi 24 décembre 2013 au mercredi 1er janvier 2014 inclus. Il rouvrira à partir du 2 janvier 2014 dès 7h30. Pour toute question, voici le numéro gratuit : **0800 820 008**.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours venir à la réception de la mairie faire vos demandes de cartes d'identité (les passeports doivent être demandés à l'office cantonal de la population).

Un passeport provisoire peut être émis **en cas d'urgence (attention le passeport provisoire n'est pas reconnu par les Etats-Unis)** :

- A. lorsqu'il n'est pas possible d'attendre l'établissement d'un document d'identité,
- B. lorsqu'il n'est pas possible de présenter une pièce d'identité valable,
- C. lorsqu'un document d'identité valable ne remplit pas les conditions du pays de destination.

L'établissement d'un passeport provisoire est de la compétence de la Police Sécurité Internationale de l'Aéroport international de Genève.

Police de Sécurité Internationale de l'Aéroport International de Genève, niveau des arrivées.

Heures d'ouverture pour les émissions des passeports provisoires : 7h à 19h

Heures d'ouverture pour les renseignements téléphoniques: 8h à 18h - 022 427 58 30

JOBS D'ÉTÉ

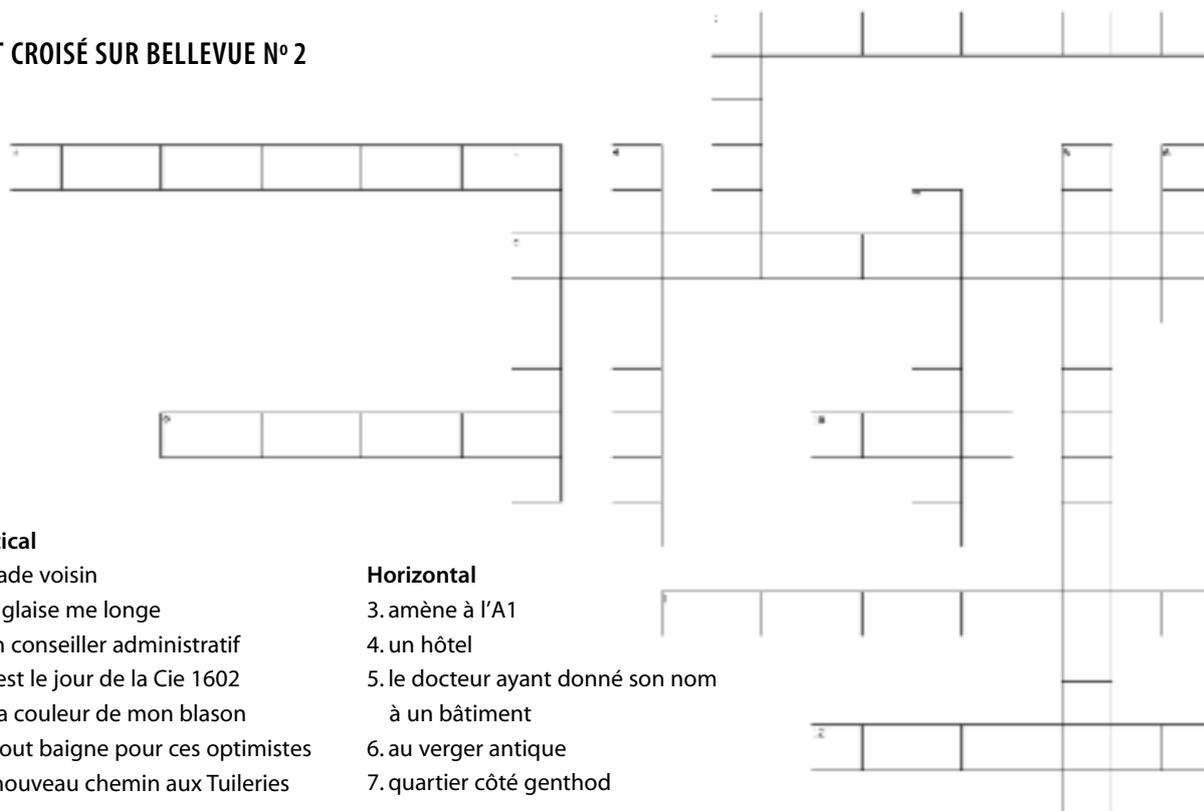
Comme chaque année, la commune engagera en 2014 une dizaine de jeunes gens pour travailler dans les services des espaces extérieurs, des bâtiments et de l'administration.

Dès le 2 janvier 2014, les personnes intéressées trouveront à la réception de la mairie, ainsi que sur notre site Internet, les formulaires d'inscription à nous retourner avant le 28 février 2014 accompagnés d'un dossier complet.

POPULATION

L'office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 3'269 habitants à fin octobre 2013.

MOT CROISÉ SUR BELLEVUE N° 2



Vertical

- 1. stade voisin
- 2. la glaise me longe
- 8. un conseiller administratif
- 9. c'est le jour de la Cie 1602
- 10. la couleur de mon blason
- 11. tout baigne pour ces optimistes
- 12. nouveau chemin aux Tuileries

Horizontal

- 3. amène à l'A1
- 4. un hôtel
- 5. le docteur ayant donné son nom à un bâtiment
- 6. au verger antique
- 7. quartier côté genthod

REPONSES AU MOT CROISE DE SEPTEMBRE 2013

Britannia - Élèves - Desenarclens - Saladin - Genthod - Harmonie - Challandes - Apeb
 Code postal - Aiglettes - Cité de l'énergie / cigogne - Compost - Bananier - Rita - Colovrex
 Esrec - Tuileries - Parc - Bisons - Chemin - Sculpture - Vireloup - Pétanque - Fabbi
 Bellevistes - Eggly - Gobé - Turquie - Clocheton - Commune - Mobility - Autoroute - Kutchi
 Vigne blanche - Gitana - Les arbres - Parcours vita - William Rappard



AGENDA 2013-2014

Nous vous rappelons que la patinoire du centre sportif de la Vigne Blanche a ouvert ses portes pour l'hiver depuis le 23 novembre et ce, jusqu'au mois de février 2014 (selon météo).

DECEMBRE 2013

Le Calendrier de l'Avent est organisé par le Club des Bellevistes tous les soirs de décembre.

- Vendredi 7 :** Fête de l'Escalade, salle communale, HEURE ?
Mardi 17 : Fenêtre de l'Avent, devant le local des sociétés
Jeudi 19 : Fête de Noël, école de Bellevue, 19h00
Lundi 23 au vendredi 3 janvier 2014 :
 Vacances scolaires de Noël et Nouvel An

JANVIER 2014 -

FEVRIER 2014

- Mardi 4 :** Séance du Conseil municipal, 20h30
Dimanche 9 : Votations populaires
Lundi 17 au vendredi 24 :
 Vacances scolaires

MARS 2014

- Mardi 11 :** Séance du Conseil municipal, 20h30
Samedi 29 : Troc de printemps organisé par l'APEB

Le Conseil Administratif de Bellevue

vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année

et vous adresse tous ses meilleurs voeux

pour l'année 2014 et les suivantes.



SITE INTERNET POUR LES BELLEVISTES

Le site www.bellevue-beach.ch est à la disposition des bellevistes; vous pouvez y insérer des petites annonces gratuites, vous informer sur les manifestations à venir, vous renseigner sur les commerces et associations locales.

Toutes les informations que vous souhaitez insérer sont les bienvenues afin que ce site soit le plus consulté possible.

Mairie Bellevue

Route de Lausanne 329

CP 44 - 1293 Bellevue

Tél. 022 959 88 20

Fax 022 959 88 21

info@mairie-bellevue.ch

technique@mairie-bellevue.ch

cm@mairie-bellevue.ch

www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouvertures de la réception

- Les lundis, mardis de 13h30 à 16h30
- Les mercredis de 9h à 13h
- Les jeudis de 13h30 à 19h
- Les vendredis: fermé

- Administration communale
- Sécurité
- Culture et loisirs
- Social – petite enfance
- Technique – Bâtiments – Services extérieurs
- Développement durable
- Informations pratiques

Retrouvez ce journal sur notre site internet sous "Publications".



Imprimé sur papier 100% écologique (fabriqué à 60% avec des fibres de vieux papier et à 40% de cellulose) répondant aux normes du Forest Stewardship Council (FSC mixed sources) assurant que les forêts sont gérées selon des principes de développement durable.



MIXTE
 Issu de sources
 responsables
 FSC® C103623